

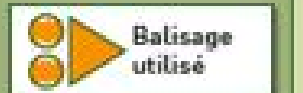
Base V.T.T du Pays d'Armance

LE BALISAGE

La balisage est conforme à la charte officielle. Les circuits sont tracés dans le sens des aiguilles d'une montre. Seuls les changements de direction impliquent l'installation d'une balise. Les supports utilisés peuvent être :

- En milieu agricole : bornes béton au sol, poteaux ou arbres de clôture, poteaux bois
- En milieu forestier : arbres, poteaux en bois
- En milieu urbain : poteaux électriques ou téléphoniques, poteaux d'éclairage public.

Ouvrez l'œil !



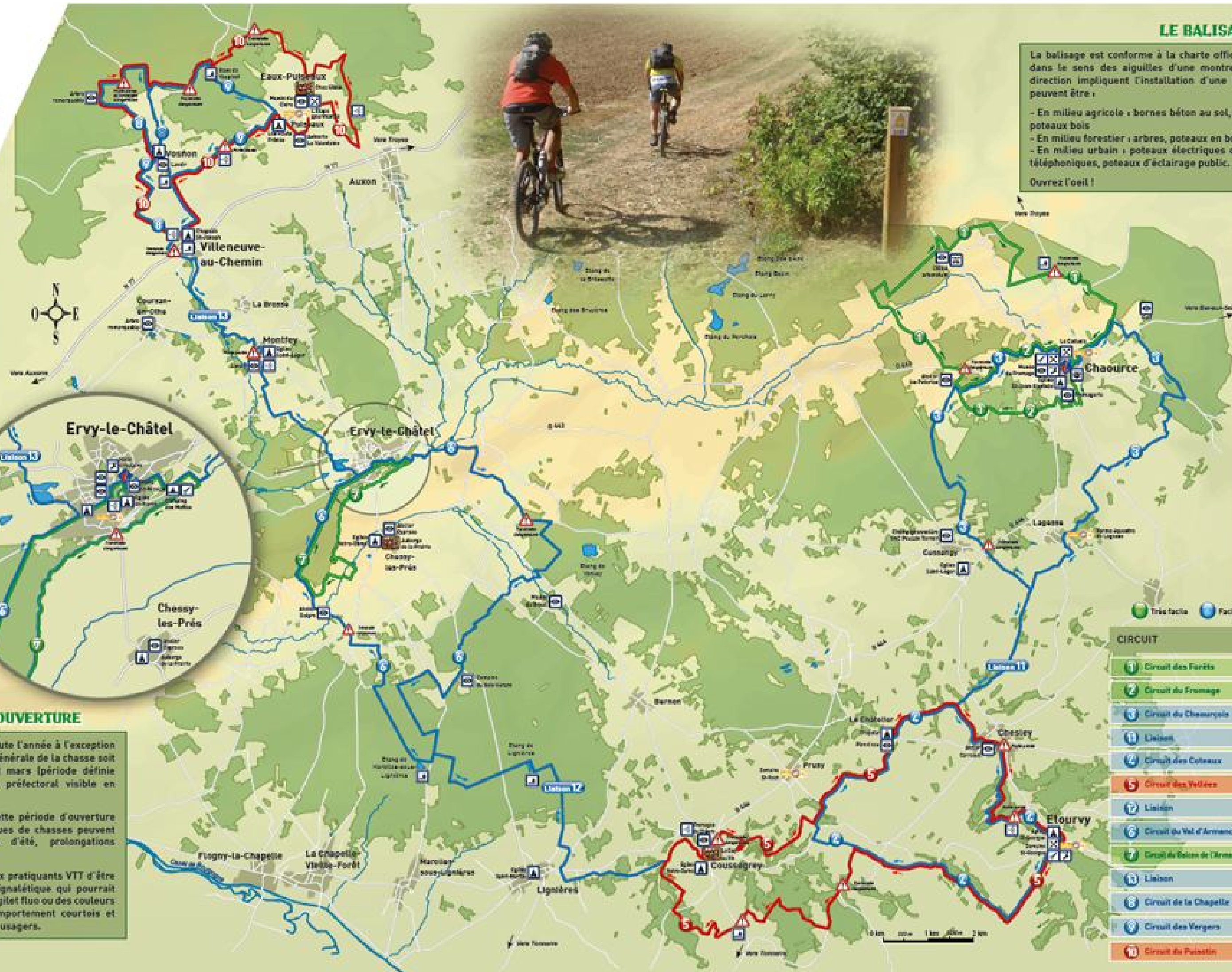
Balisage utilisé

légende

- Office de Tourisme
- A voir - curiosité
- Zones de prudence
- Eglise - chapelle
- Aire de pique-nique
- Restauration
- Bistrot de pays
- Hébergement labellisé
- Camping labellisé
- Location de YTT
- Aire de camping-cars
- Outils
- Aire de lavage
- Panorama

Très facile Facile Difficile Très Difficile

CIRCUIT	km	dénivelé	durée
1 Circuit des Forêts	20 km	150 m	1h45
2 Circuit du Fromage	9 km	60 m	0h45
3 Circuit du Chaurçois	25 km	250 m	2h30
4 Liaison	4 km	60 m	0h20
5 Circuit des Côteaux	20 km	330 m	2h15
6 Circuit des Vallées	35 km	600 m	3h30
7 Liaison	10 km	80 m	1h00
8 Circuit du Val d'Armance	27 km	200 m	2h15
9 Circuit de Bélen de l'Armance	12 km	70 m	1h00
10 Liaison	11 km	130 m	1h00
11 Circuit de la Chapelle	12 km	260 m	1h30
12 Circuit des Vergers	18 km	361 m	2h30
13 Circuit du Palastin	28 km	536 m	3h30



PERIODES D'OUVERTURE

La base VTT est ouverte toute l'année à l'exception de la période d'ouverture générale de la chasse soit de mi septembre à début mars (période définie chaque année par arrêté préfectoral visible en mairie).

Attention, en dehors de cette période d'ouverture générale, certaines pratiques de chasses peuvent être autorisées (chasse d'été, prolongations administratives...).

Il est donc recommandé aux pratiquants VTT d'être vigilants vis-à-vis de la signalétique qui pourrait être installée, de porter un gilet fluo ou des couleurs vives et de garder un comportement courtois et discret vis-à-vis des autres usagers.